

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belgi



07003407



26 DEC. 2006

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0449.967.558

Dénomination(en entier) **B.M.L. EXPERTISE**

Forme juridique : Société privée à Responsabilité Limitée

Siège : à 4052 CHAUDFONTAINE (BEAUFAYS), Voie de l'Air Pur, 257

Objet de l'acte : MODIFICATION DENOMINATION - CONFIRMATION MANDAT

D'un procès-verbal dressé par Maître Georges GRIMAR, Notaire à Sprimont, le 15/12/2006 portant mention : « Enregistré à Aywaille, le 19 DEC 2006, volume 264, folio 7, case 12, 2 rôles, 0 renvois, Vingt-cinq Euros.- 25 Eur L'Inspecteur Principal, R. LEPIECE. », il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL « B.M.L. EXPERTISE » laquelle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée a confirmé, jusqu'à révocation, la nomination par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 décembre 2002, publiée aux Annexes du Moniteur belge du 18 février 2003 sous le numéro 03021676, de Monsieur Michel LECRENIER à la fonction de gérant. - L'Assemblée précise que ce mandat est gratuit, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale - L'Assemblée précise, en outre, que le mandat de gérant a été conféré à Monsieur Michel LECRENIER sans limitation de durée et avec tous les pouvoirs prévus par les statuts.

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale ; la société sera dorénavant dénommée « Centre d'Inspection, de Médiation et d'Expertise », ou en abrégé « C.I.M.Ex. ». -

A l'article 8 et partout ailleurs dans le texte des statuts, les mots « registre des associés » sont remplacés par les mots « registre des parts ».

A Sprimont, le 21 décembre 2006.

Pour extrait analytique conforme : Maître Georges GRIMAR, Notaire.

Sont déposés en même temps que le présent extrait :

- une expédition du procès-verbal

- la coordination des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature